



# COMPTE-RENDU DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL 2019

Janvier 2020

# Sommaire

<b>I - DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE.....</b>	<b>3</b>
<b>1 PERIMETRE DE VOTE .....</b>	<b>3</b>
<b>2 ANALYSE DES RESOLUTIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>3 TRANSMISSION DES ORDRES DE VOTE .....</b>	<b>3</b>
<b>II - BILAN DES VOTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE .....</b>	<b>4</b>
<b>1 REPARTITION DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE .....</b>	<b>5</b>
<b>2 REPARTITION DES VOTES EXPRIMES PAR CNP ASSURANCES .....</b>	<b>6</b>
<b>3 REPARTITION DES OPPOSITIONS EXPRIMEES PAR CNP ASSURANCES .....</b>	<b>7</b>
<b>4 ANALYSE DES VOTES EXPRIMES PAR CNP ASSURANCES PAR THEMATIQUE .....</b>	<b>8</b>
4.1 APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS .....	8
4.2 CONVENTIONS REGLEMENTEES .....	8
4.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	8
4.4 AFFECTATION DU RESULTAT .....	8
4.5 NOMINATION OU RENOUELEMENT DES ADMINISTRATEURS .....	8
4.6 REMUNERATION DES DIRIGEANTS EXECUTIFS.....	8
4.7 REMUNERATION SOUS FORME DE STOCK-OPTIONS ET D' ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCE .....	9
4.8 INDEMNITES DE DEPART ET INDEMNITES DE NON CONCURRENCE .....	9
4.9 RETRAITE SUPPLEMENTAIRE .....	9
4.10 REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS .....	9
4.11 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL.....	9
4.12 OPERATIONS SUR LE CAPITAL.....	9
4.13 MODIFICATION DES STATUTS.....	9
4.14 RESOLUTIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL .....	10
4.15 RESOLUTIONS EXTERNES.....	10
<b>III - BILAN DU DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES.....</b>	<b>11</b>
<b>1 REPARTITION DES DIALOGUES AVEC LES ENTREPRISES .....</b>	<b>12</b>
<b>2 REPARTITION DES DIALOGUES EN DIRECT.....</b>	<b>13</b>

# I - DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

## 1 Périmètre de vote

CNP Assurances vote aux assemblées générales de la quasi-totalité des entreprises françaises et européennes en portefeuille. Le périmètre des votes est défini en tenant compte des ressources, des expériences et compétences des équipes internes de CNP Assurances concernées. CNP Assurances s'assure que ses équipes bénéficient régulièrement de formations et d'échanges de place en matière de gouvernement d'entreprise.

## 2 Analyse des résolutions

CNP Assurances exerce ses droits de vote dans le respect des principes de sa politique de vote revue annuellement et approuvée par la direction générale.

CNP Assurances applique sa politique de vote de manière pragmatique, en tenant compte dans certains cas des caractéristiques spécifiques de chaque entreprise (secteur d'activité, réglementations nationales, risques extra-financiers, taille, structure actionnariale, circonstances économiques et financières, etc.)

Il est de la responsabilité de CNP Assurances, en tant qu'actionnaire de long terme, de promouvoir les bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance, avec la conviction qu'elles sont déterminantes pour la croissance durable des entreprises, la création de valeur à long terme et le bénéfice de toutes les parties prenantes. CNP Assurances cherche donc à favoriser l'émergence de structures de gouvernance transparentes, responsables et équilibrées. À travers sa politique de vote et ses démarches d'engagement actionnarial, CNP Assurances s'engage auprès des entreprises dans le cadre d'une relation constructive et de long terme.

Lorsque CNP Assurances décide des votes en assemblée générale, elle tient compte :

- Des enjeux sociaux et de gouvernance des entreprises, notamment les cas de restructuration conduisant à une réduction significative des effectifs, les cas de conflits d'intérêts, de corruption ou de blanchiment d'argent
- Des enjeux environnementaux, notamment le changement climatique et la perte de biodiversité. CNP Assurances évalue notamment les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises dont elle est actionnaire

L'exercice des droits de vote est exercé de manière indépendante par le département responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

Le département RSE analyse les résolutions au regard de la politique de vote de CNP Assurances. Les analyses de deux agences de conseil en votes, Proxinvest et ECGS, sont utilisées comme support technique pour ces analyses : elles facilitent l'étude des résolutions soumises au vote mais ne remplacent en aucune manière la propre politique de vote de CNP Assurances.

Les propositions de vote élaborées par le département RSE sont soumises pour validation, selon les cas, à la direction générale ou à la direction des investissements.

## 3 Transmission des ordres de vote

CNP Assurances exerce ses droits de votes par différents canaux :

- Par l'intermédiaire de la plateforme *Proxyexchange* d'ISS, qui assure la transmission des votes aux assemblées générales pour les entreprises internationales
- Par correspondance en envoyant les bordereaux de vote au teneur de compte de CNP Assurances pour les entreprises françaises
- En participant directement à l'assemblée générale

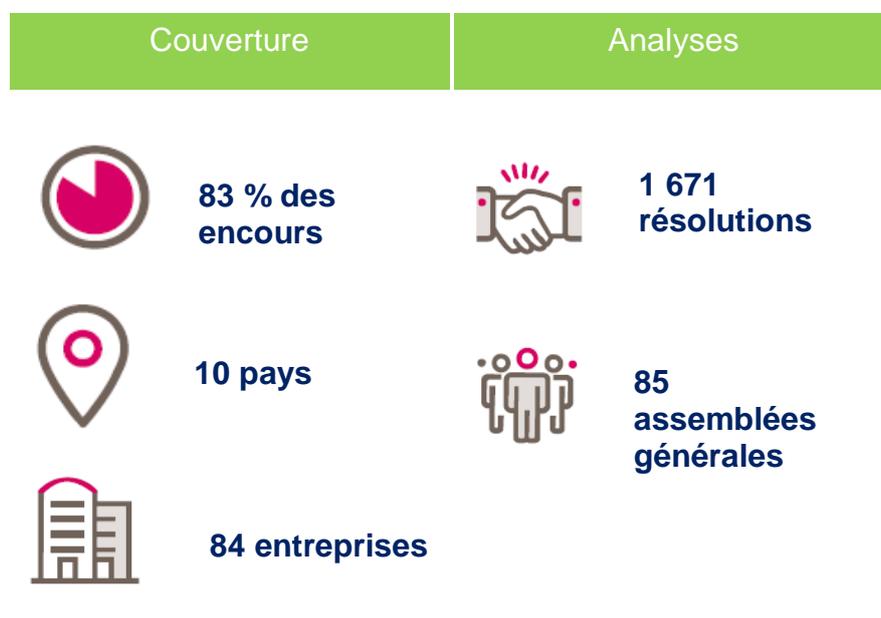
## II - BILAN DES VOTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le présent bilan couvre la campagne de vote de l'année 2019.

En 2019, CNP Assurances a voté lors de 85 assemblées générales de 84 entreprises implantées dans 10 pays. Ces entreprises représentent 83 % des encours du portefeuille d'actions détenues en direct par CNP Assurances.

Plus précisément, CNP Assurances a participé :

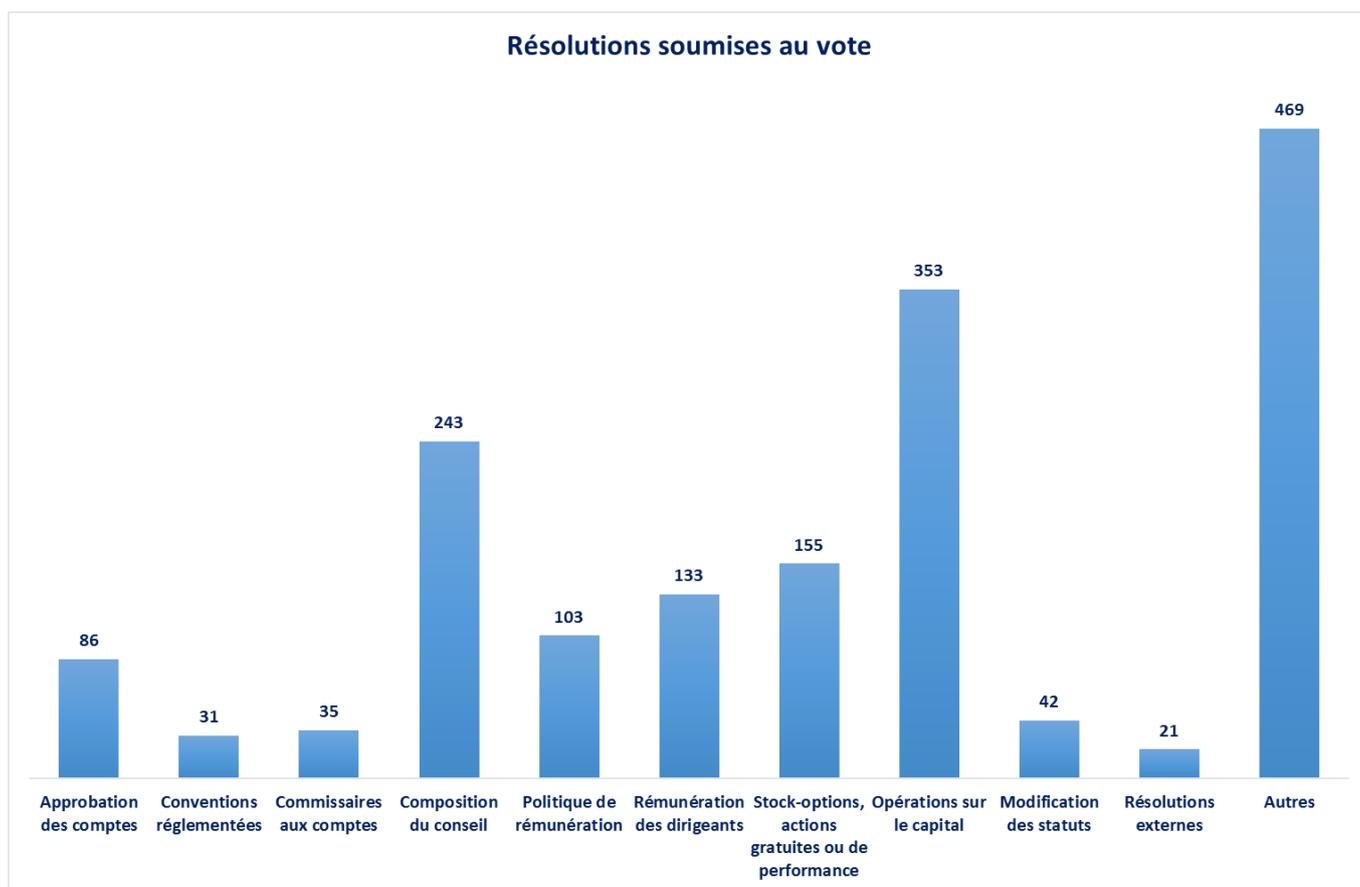
- à 53 assemblées générales de 52 entreprises françaises. Ces entreprises représentent 97 % des encours du portefeuille d'actions françaises détenues en direct par CNP Assurances
- à 32 assemblées générales de 32 entreprises internationales. Ces entreprises représentent 67 % des encours du portefeuille d'actions internationales détenues en direct par CNP Assurances



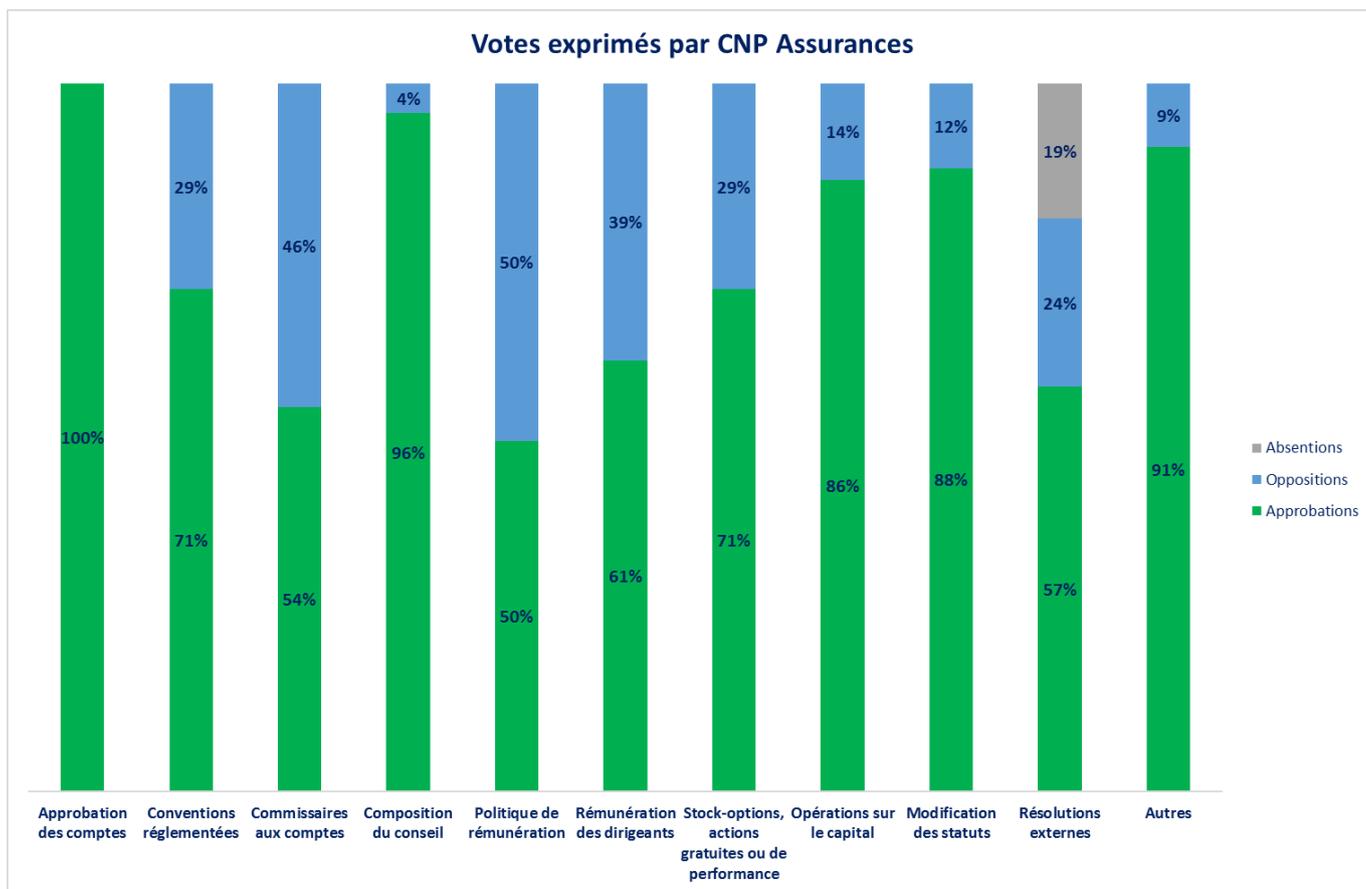
Si l'on met de côté 41 résolutions à titre d'information (non-voting), CNP Assurances a analysé 1 671 résolutions ayant fait l'objet d'un vote :

- CNP Assurances a approuvé 1 383 résolutions, soit 82,8 % des résolutions proposées
- CNP Assurances s'est opposée à 284 résolutions, soit 17,0 % des résolutions proposées
- CNP Assurances s'est abstenue sur 4 résolutions, soit 0,2 % des résolutions proposées

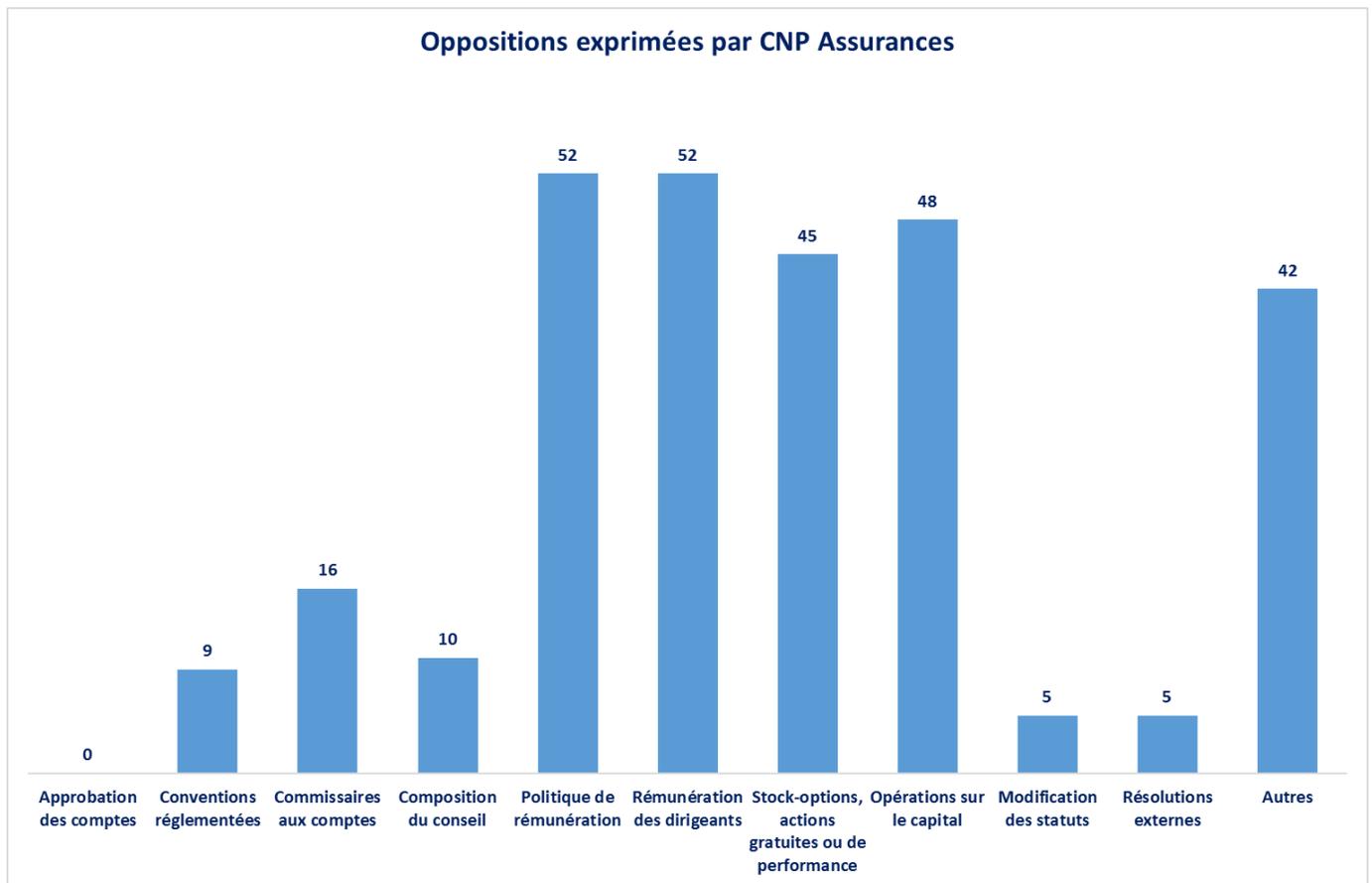
# 1 Répartition des résolutions soumises au vote



## 2 Répartition des votes exprimés par CNP Assurances



### 3 Répartition des oppositions exprimées par CNP Assurances



## 4 Analyse des votes exprimés par CNP Assurances par thématique

### 4.1 Approbation des comptes et quitus

Les comptes sociaux et consolidés sont approuvés dès lors qu'ils sont certifiés par les commissaires aux comptes. Comme les années précédentes, toutes les résolutions proposées cette année ont été approuvées.

CNP Assurances n'a pas approuvé les demandes de quitus aux administrateurs, dirigeants ou commissaires aux comptes, sauf dans les pays où celle-ci est obligatoire.

### 4.2 Conventions réglementées

Dans la majorité des cas, les motifs d'opposition ont porté sur des résolutions peu transparentes et des accords prélevant une partie de la richesse de l'entreprise au profit de l'actionnaire de contrôle, ou créant un lien de dépendance entre les dirigeants et l'actionnaire principal.

### 4.3 Commissaires aux comptes

L'indépendance des commissaires aux comptes est appréciée par leur rotation régulière et par la transparence de leurs honoraires. CNP Assurances s'est opposée à plusieurs reprises en raison :

- D'une durée de mandat supérieure à 18 ans
- D'honoraires non liés à la mission de certification des comptes trop élevés par rapport aux honoraires totaux

### 4.4 Affectation du résultat

CNP Assurances ne s'est pas opposée au versement de dividendes proposés cette année par les entreprises.

### 4.5 Nomination ou renouvellement des administrateurs

Les projets de nomination et de renouvellement d'administrateur ont été approuvés dans la majorité des cas. Des propositions ont été rejetées par CNP Assurances pour les raisons suivantes :

- Le taux d'indépendance du conseil était insuffisant
- La durée du mandat ou l'âge de l'administrateur était excessif
- L'administrateur cumulait un nombre trop important de mandats, impliquant un risque d'indisponibilité pour les travaux du conseil

Par ailleurs, l'ensemble des candidatures de représentants de salariés actionnaires a été approuvé.

### 4.6 Rémunération des dirigeants exécutifs

Les principales oppositions exprimées en 2019 par CNP Assurances ont concerné aussi bien les politiques de rémunération que les rémunérations des dirigeants exécutifs lorsque :

- L'entreprise a fait preuve d'un manque de transparence avéré sur une ou plusieurs composantes de la rémunération
- Les augmentations des rémunérations fixe et variable proposées étaient disproportionnées par rapport à celles des autres entreprises européennes du même secteur et étaient insuffisamment justifiées
- La rémunération variable ne respectait pas le plafond de la politique de vote de CNP Assurances ou n'était pas significativement liée aux performances de l'entreprise
- La rémunération variable des dirigeants des entreprises présentant un enjeu environnemental important n'était basée sur aucun critère environnemental
- Les taux d'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs n'étaient pas communiqués

Les rémunérations variables (annuelle et de long terme) étant définies en pourcentage de la rémunération fixe, l'augmentation fréquente des rémunérations fixes a entraîné une hausse significative des rémunérations globales des dirigeants, ce qui explique en partie le taux d'opposition de CNP Assurances à ces résolutions.

## 4.7 Rémunération sous forme de stock-options et d'actions gratuites ou de performance

D'année en année, la transparence des plans de performance à long terme proposés par les entreprises s'améliore. CNP Assurances s'est opposée dans les cas suivants :

- Les montants étaient trop élevés dans l'absolu ou en pourcentage du capital
- Aucun plafond n'était prévu
- Les conditions de performance n'étaient pas publiées ou n'étaient pas mesurées sur une période minimum de 3 ans

## 4.8 Indemnités de départ et indemnités de non concurrence

CNP Assurances s'est opposée à des indemnités de départ ou de non concurrence de dirigeants exécutifs dans les cas suivants :

- Il était possible de conserver le bénéfice des options non encore exercées et des actions gratuites non encore attribuées au moment du départ
- L'indemnité était soumise pour partie seulement à des conditions de performance ou celles-ci s'avéraient facilement atteignables
- Le déclenchement de l'indemnité n'était pas limité à un cas de départ contraint

## 4.9 Retraite supplémentaire

Les résolutions concernant les régimes de retraite supplémentaire des dirigeants exécutifs ont fait l'objet d'oppositions de la part de CNP Assurances pour les raisons suivantes :

- Les montants étaient trop élevés par rapport à la rémunération
- Le versement n'était pas conditionné à la présence dans l'entreprise au moment du départ

## 4.10 Rémunération des administrateurs

CNP Assurances s'est opposée à des enveloppes de rémunération des administrateurs lorsque l'enveloppe proposée était disproportionnée par rapport à celles des autres entreprises européennes du même secteur.

## 4.11 Participation des salariés au capital

CNP Assurances ne s'est opposée à aucune des résolutions proposées dès lors que la décote réglementaire maximale était maintenue.

## 4.12 Opérations sur le capital

La plupart des opérations destinées à accompagner le développement des entreprises ont été acceptées, à l'exception des opérations sur le capital pouvant être maintenues en période d'offre publique.

CNP Assurances s'est opposée aux émissions de bons Breton (mécanisme permettant, en cas d'offre publique, aux entreprises visées d'émettre pour tous leurs actionnaires des bons de souscription de nouvelles actions à un prix d'émission largement inférieur au cours de bourse).

## 4.13 Modification des statuts

CNP Assurances a soutenu la majorité des modifications statutaires proposées, à l'exception des modifications allant dans le sens d'un allongement de la durée des mandats.

## 4.14 Résolutions à caractère environnemental

Dans le cadre de sa stratégie climat, CNP Assurances a décidé de soutenir en 2019 toutes les résolutions relatives à la transition écologique et énergétique dès lors qu'elles s'inscrivent dans une démarche de lutte contre le changement climatique, cohérente avec la stratégie de l'entreprise et répondant aux enjeux de CNP Assurances.

## 4.15 Résolutions externes

Les autres résolutions externes peuvent être soutenues par CNP Assurances si le contexte le justifie. CNP Assurances a ainsi soutenu en 2019 une résolution externe visant à renforcer la présence d'administrateurs indépendants au conseil d'administration d'une entreprise.

# III - BILAN DU DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

CNP Assurances met en œuvre une politique de dialogue avec les entreprises, revue annuellement et validée par la direction générale. Avec la politique de vote, elle constitue la politique d'engagement de CNP Assurances.

Les objectifs de la politique de dialogue sont les suivants :

- Appuyer la stratégie de CNP Assurances en faveur du climat et de la biodiversité en incitant les entreprises dont elle est actionnaire ou créancier obligataire à prendre et mettre en œuvre des décisions ambitieuses en matière de transition énergétique et écologique (TEE) en ligne avec l'Accord de Paris, et à publier des informations sur leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité
- Améliorer la gouvernance des entreprises pour lesquelles CNP Assurances a le plus grand nombre d'opposition lors des votes en assemblées générales en termes de rémunération ou de composition du conseil d'administration

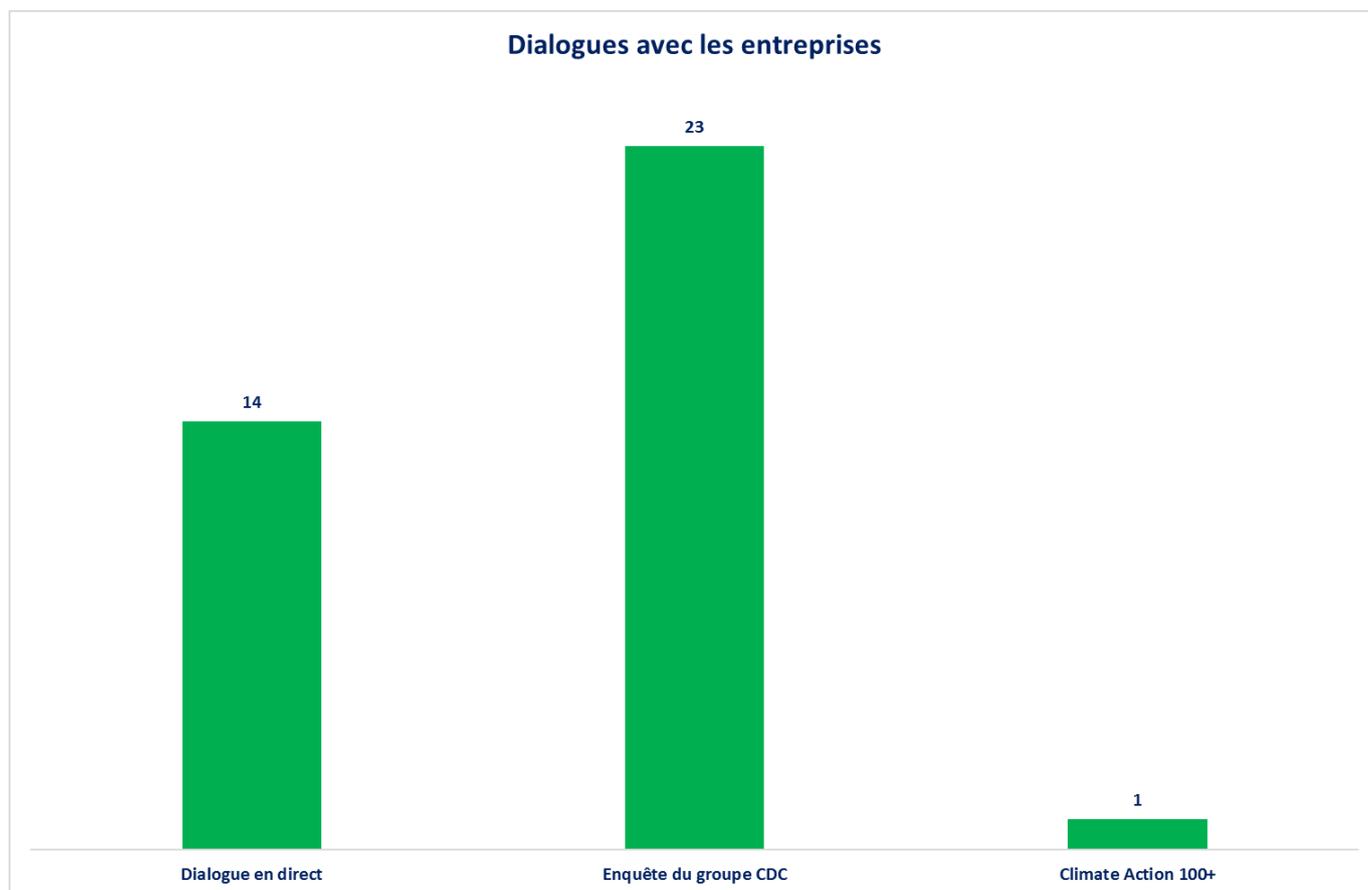
L'approche est principalement proactive afin de s'assurer que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte au plus haut niveau par les entreprises les plus exposées.

Le périmètre de dialogue avec les entreprises est défini en tenant compte des ressources, des expériences et compétences des équipes internes de CNP Assurances concernées.

CNP Assurances dialogue avec les entreprises qui présentent les enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) les plus importants. Le dialogue en direct est privilégié pour les entreprises françaises. Pour les entreprises hors de France, CNP Assurances s'appuie sur un dialogue collaboratif via *Climate Action 100+*, *Net-Zero Asset Owner Alliance* et les *Principles for Responsible Investment (PRI)*.

Dans le cadre de la gestion ESG de nos portefeuilles, des dialogues réguliers ont lieu en complément entre les équipes ISR de nos *asset managers* et les entreprises auxquelles CNP Assurances est exposée.

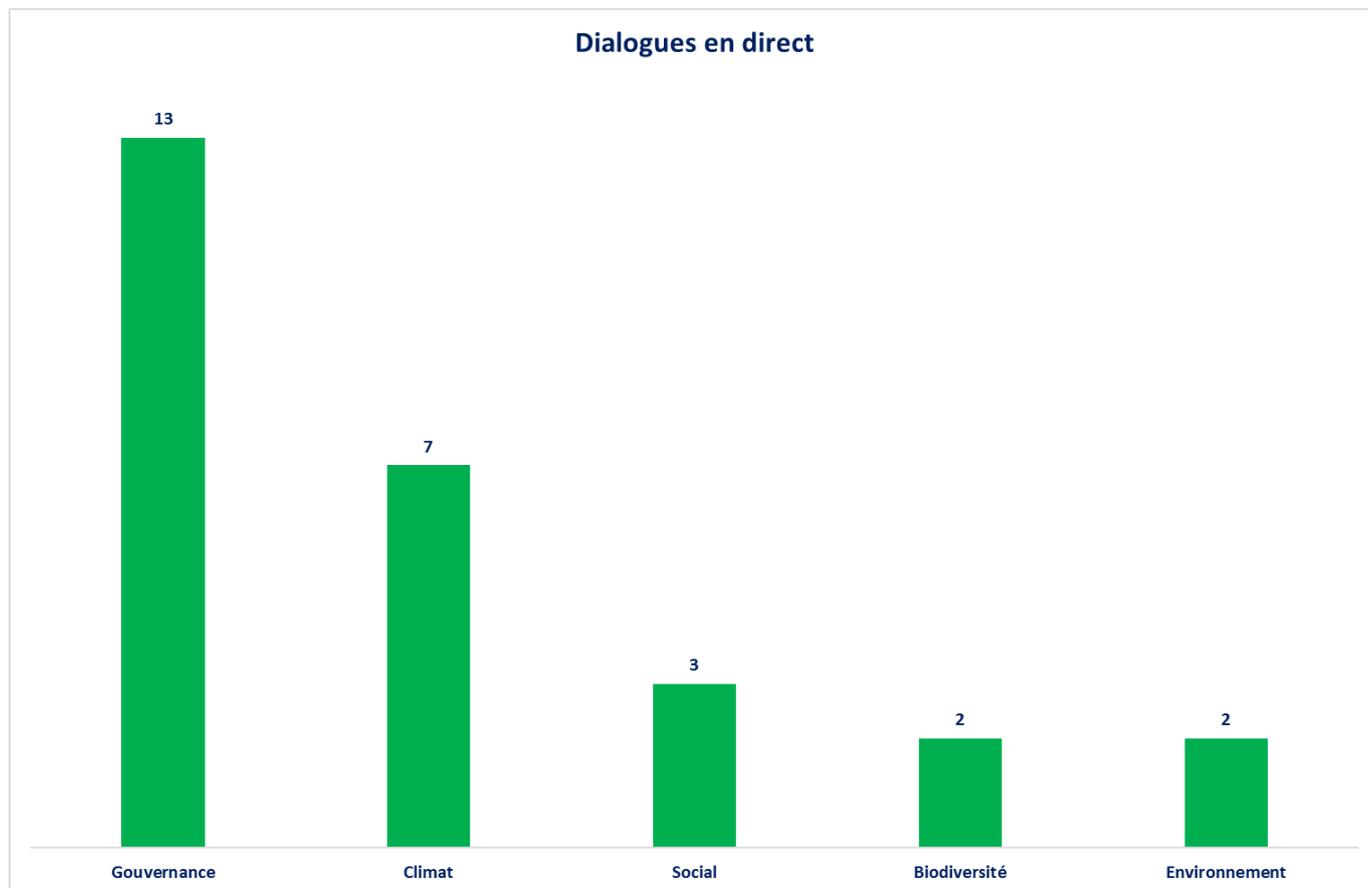
# 1 Répartition des dialogues avec les entreprises



En 2019, CNP Assurances :

- A mené 14 dialogues en direct avec 11 entreprises. Ces dialogues ont été globalement constructifs et ont permis à CNP Assurances de mieux comprendre les choix des entreprises, notamment en terme de gouvernance et de transition écologique et énergétique, et ainsi d'éclairer les analyses des résolutions soumises au vote des actionnaires. CNP Assurances poursuivra en 2020 cette démarche de dialogue actionnarial dans la durée
- A participé à l'enquête du groupe CDC dédiée à la transition énergétique auprès de 41 entreprises de son portefeuille actions ou obligations détenues en direct. Parmi ces entreprises, 23 entreprises ont accepté de répondre à l'enquête, soit 56 % des entreprises interrogées
- A soutenu un engagement collaboratif auprès d'une entreprise européenne du secteur pétrolier via l'initiative *Climate Action 100+*. Cet engagement a eu des résultats positifs, puisque l'entreprise travaille désormais avec les investisseurs pour renforcer son alignement avec l'Accord de Paris

## 2 Répartition des dialogues en direct



Dans le cadre des 14 dialogues en direct menés en 2019 avec 11 entreprises, les thématiques suivantes ont fait l'objet d'une discussion avec CNP Assurances :

- Gouvernance (13 dialogues, soit 93 % des cas)
- Climat (7 dialogues, soit 50 % des cas)
- Social (3 dialogues, soit 21 % des cas)
- Biodiversité (2 dialogues, soit 14 % des cas)
- Environnement (2 dialogues, soit 14 % des cas)